



PROVINCE DE QUEBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE

Séance extraordinaire du 16 décembre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le seizième jour du mois de décembre, deux mille quatorze, à dix-neuf heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Marjolaine Deblois
Denise Roy

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Patrice Giguère
Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2015
4. Période de questions et commentaires
5. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, André Labbé, ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1-16-12-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté tel que proposé.

Adoptée

3. Adoption du budget 2015

Résolution 3-16-12-2014

CONSIDÉRANT QUE les dépenses s'établissent comme suit :

Dépenses

Administration générale	288 022 \$
Sécurité publique	203 582 \$
Transport routier	548 541 \$
Hygiène du milieu	259 150 \$
Santé, bien-être	3 825 \$
Aménagement, urbanisme, développement	67 440 \$
Loisirs, culture et organismes	207 011 \$
Intérêt et capital emprunt	156 949 \$

Immobilisation	366 500 \$
Fonds réservés	30 000 \$
TOTAL	<u>2 131 020 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE les revenus prévus s'établissent comme suit :

Revenu de taxes	1 558 504 \$
Paiement tenant lieux de taxes	13 000 \$
Autres revenus	217 930 \$
Revenus de transferts	191 294 \$
Affectation surplus	150 292 \$
TOTAL	<u>2 131 020 \$</u>

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les prévisions du budget 2015 soient adoptées tel que présenté.

Adoptée

4. Période de questions et commentaires

Aucune question dans la salle.

5. Levée de l'assemblée

Résolution 5-16-12-2014

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 19h30.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.